

*Initiatives ministérielles*

L'étude Haines-Riding montre très clairement que les entreprises ayant un chiffre d'affaires d'au plus deux millions de dollars arrivent beaucoup mieux à rembourser leurs emprunts que celles dont le chiffre d'affaires se situe entre deux et cinq millions de dollars. En fait, ces dernières n'arrivent pas à rembourser leurs emprunts 14,7 p. 100 plus souvent. C'est assez considérable.

Il faut allier cela à une hausse du montant des emprunts qui sont en souffrance. Jusqu'à maintenant, conformément à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, on pouvait emprunter au plus 150 000 \$. Ce plafond est maintenant porté à 250 000 \$, ce qui signifie que, si l'on hausse le chiffre d'affaires maximal et le montant maximal de l'emprunt, le taux de pertes va être proportionnellement plus élevé. Or, s'il en coûte 100 millions de dollars par année, à l'heure actuelle, pour offrir ce programme, qu'est-ce que ce sera avec les nouvelles dispositions? La réponse me semble absolument évidente: il en coûtera beaucoup plus pour le faire.

Cela nous place dans une situation très difficile. D'abord, la loi est censée encourager la création et l'expansion d'entreprises. Et elle le fera dans bien des cas. Elle devrait évidemment générer davantage de recettes fiscales et d'autres choses du genre qui sont de nature à stimuler l'économie canadienne et partant, à aplanir les difficultés.

Le prêt maximal autorisé conformément à la Loi sur les prêts aux petites entreprises passe de quatre à 12 millions de dollars, c'est-à-dire qu'il triple. S'il en coûte maintenant 100 millions de dollars pour offrir un programme prévoyant un prêt maximal de quatre millions de dollars, combien en coûtera-t-il pour offrir un programme prévoyant un prêt maximal de 12 millions de dollars? Toutes choses étant proportionnelles, le coût va tripler aussi. Nous ne pouvons pas nous permettre cela.

La dette nationale est à l'heure actuelle de quelque 560 milliards de dollars et elle augmente à raison de 1 000 \$ la seconde. Nous payons de 45 à 60 milliards de dollars d'intérêt là-dessus et cela, en grande partie en devises étrangères. Compte tenu de la valeur actuelle du dollar canadien, a-t-on une idée de ce que cela fera à nos programmes sociaux? Voilà pourquoi nous éprouvons des difficultés avec notre système de soins de santé. Voilà pourquoi nous avons des problèmes avec les paiements de transfert. Voilà pourquoi nous avons du mal à verser les prestations d'assistance sociale. Voilà ce qui rend discutable pareil projet de loi.

• (1625)

Pourtant, les gens se sont fait dire au début que 80 à 85 p. 100 des nouveaux emplois étaient créés par les petites entreprises. C'est exact. Ne devrions-nous pas alors encourager les petites entreprises? En effet. Nos programmes gouvernementaux ne devraient-ils pas s'autofinancer le plus possible? Absolument. Le projet de loi à l'étude est censé faire tout cela.

Si c'est le cas, nous pouvons alors l'appuyer. Nous voulons néanmoins revenir sur ce que j'ai dit précédemment au sujet de cette démocratie. Cette question est au coeur du problème, et

nous ne pouvons pas, nous n'osons pas la laisser entraver la mise en oeuvre de ce projet de loi.

Je veux aborder une dernière question, la concurrence. Je veux vous mentionner un point qui est ressorti très clairement de notre étude sur les petites entreprises. M. Doug Robbins, de la société Robbinex, nous a dit que les institutions financières ont de plus en plus recours à la Loi sur les prêts aux petites entreprises pour, écoutez bien cela, financer des biens, par exemple des automobiles et des camions, qui peuvent l'être sans garanties gouvernementales.

Des données que la Banque Scotia a fournies sur son portefeuille de prêts aux petites entreprises révèlent que les prêts en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises sont davantage concentrés dans le secteur des transports, dans une proportion pouvant aller jusqu'à 25 p. 100, alors que les prêts liés aux transports et aux communications représentent seulement 6 p. 100 de tous les prêts aux petites entreprises consentis par la banque. Les représentants de la Newport Credit et de la Canadian Leasing and Financing Association, qui se spécialisent dans le financement reposant sur l'actif, ont dit aux membres du comité qu'ils ont de la difficulté à soutenir la concurrence des prêteurs bénéficiant de garanties gouvernementales.

Depuis quand le gouvernement est-il devenu le grand et merueilleux arbitre chargé de désigner les gagnants et les perdants sur le marché? Le gouvernement n'a pas à intervenir dans ce domaine. Si une entreprise n'obtient pas de succès sur le marché, elle ne devrait pas exister. C'est l'élément qui me préoccupe le plus dans ce projet de loi et ce genre d'orientation. Nous devons reconnaître qu'il n'y a pas de solutions simples et faciles à nos problèmes économiques.

Le comité a également entendu des points de vue contradictoires sur l'avenir de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Il a été proposé d'élargir l'application de la loi au fonds de roulement. Ni la Loi sur les prêts aux petites entreprises ni le projet de loi à l'étude ne le font. Il a également été proposé que l'application de la loi soit restreinte en ne visant que les entreprises en croissance rapide qui contribuent à la base de connaissances du pays et créent des emplois spécialisés dont nous avons déjà parlé.

Plus on augmente les prêts, plus on augmente la charge fiscale des contribuables. Nous en avons déjà parlé. Cette proposition de modification ne va pas jusqu'au bout. Elle devrait aller plus loin.

Le comité a proposé de réduire le pourcentage de la garantie offerte par le gouvernement, ce qui a été fait, de réduire le pourcentage des éléments d'actif pouvant être financés et de réduire le plafond des prêts, ce que ne fait pas le projet de loi. En fait, il va dans la direction opposée. Il double le montant auquel le gouvernement peut être exposé aux termes de la loi en vigueur.

Le projet de loi comporte nombre de lacunes, comme le fait de donner quittance de toute sûreté, y compris une sûreté personnelle. Il faut que ce soit absolument clair, et un amendement est nécessaire à cet égard.

Le projet de loi aura également pour effet d'accroître le passif du gouvernement même si le ministre a prétendu le contraire à la Chambre parce qu'il s'agit, selon lui, d'un programme qui s'au-